LEKHA DODI

לכה דודי

Yéchivat Torat H'aïm CEJ, 31 Av. Henri Barbusse 06100 NICE – 04 93 51 43 63

PARACHAT KI TAVO

16 Eloul 5766 / 09 Septembre 2006

Hadlakat Nérot 19h00 Sortie de Chabbat 20h36

Le mot du RAV

<u>JE N'AI RIEN OUBLIE</u>

(dévarim 26-12): « Lorsque tu auras achevé de prélever toute la dîme de tes produits (...), tu diras devant l'Eternel Ton D'...: « J'ai enlevé de ma maison ce qui était consacré et aussi je l'ai donné au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin, à la veuve, en me conformant à toutes les prescriptions, je n'ai transgressé aucun commandement et n'ai pas oublié etc. »

Il s'agit de la confession que tout Béné Israël doit faire devant Hachem, à savoir qu'il a observé la Mitsva du Prélèvement de la dîme, « *Le Maasser* ». Nos patriarches nous livrent déjà cet exemple en donnant la dîme de tous leurs bénéfices.

Avraham Avinou, après sa victoire sur les 4 puissants rois (Berechit 14-20): Malkitsedek roi de CHALEM (Jérusalem), bénit Avraham en disant : « Et béni le D'... suprême qui a livré tes ennemis en ta main. Et Avraham lui donna la dîme du tout ».

Its'hak Avinou récolta dans l'abondance, comme le dit la Tora (Berechit 26-12) : « Its'hak sema dans ce pays là et recueillit cette même année au centuple ». Rachi explique la Tora précise la quantité de récolte, pour prélever la dîme de son labeur.

Yaacov Avinou, à la veille de sa rencontre avec son beau-père Lavane (Bérechit 28-22) promet « Eternel, de tous les biens que tu me donneras, je veux t'en offrir la dîme. »

Il s'agit de la seule Mitsva pour laquelle la Tora exige de l'homme de confesser devant D'... qu'il s'est acquitté de son devoir et *qu'il n'a rien oublié*.

Eloul, mois de préparation à Roch Hachana et Yom kippour, il est recommandé de vérifier les Téfilines, les Mézouzotes, de s'assurer que l'on s'est acquitté de son devoir de la dîme, « Le Maasser », et de toutes les promesses de don. Ainsi, l'homme peut déclarer devant Hachem, Je suis conforme à toutes tes prescriptions et *je n'ai rien oublié* etc...

Par ces mérites, de ta demeure sainte, du Haut des Cieux, jette tes regards et bénis ton peuple d'Israël.

RAV MOCHE MERGUI

REFLEXION SUR LA PARACHA

Sous X! ... Où trouver la bénédiction?

Notre paracha traite des bénédictions attribuées à qui respecte le chemin de D'IEU et la malédiction qui se manifeste à qui ne respecte pas le chemin de D'IEU. Dans une société qui prône le respect d'autrui n'avons-nous pas 'oublié' le respect du divin ?!

Ces bénédictions et malédictions rappellent le premier chant que nous récitons le soir de Roch Hachana: Ah'ot Kétana. Le refrain de ce chant dit: tih'lé chana vékilélotéha – que l'année s'achève ainsi que ses malédictions. Ce chant se clôture en ces termes: tah'èl chana oubirh'otéha - que l'année commence ainsi que ses bénédictions. C'est ainsi que nous ouvrons l'année : une prière adressée à D'IEU en lui demandant que les malédictions s'achèvent et que les bénédictions commencent. Comme si cela était le souci premier de chaque juif : encore une année, oui !, mais à quel prix et sous quelles conditions? Qui ne veut pas être comblé de la bénédiction divine ?! Qui ne veut pas voir les malédictions éviter sa porte ?! Et c'est bien là encore un paradoxe : qui s'investit véritablement et correctement dans la voie de D'IEU ?! On veut la bénédiction mais on refuse le chemin de la Tora. Or la Tora est le conditionnement, le moyen unique pour accéder à cette bénédiction. La Tora EST la bénédiction!!! Mais l'homme veut dissocier le donneur – D'IEU de ce qui est donné – la bénédiction. Un peu comme la naissance sous X où l'on détache l'enfant de ses géniteurs, c'est ainsi qu'Israël veut se considérer : un peuple sans D'IEU, sans foi, sans Tora, sans ascendants. Mais l'histoire nous a suffisamment montré, démontré et prouvé qu'Israël a un père et que sans Lui ça ne marche pas...

71 ne des malédictions prononcée dans notre paracha a particulièrement retenu mon attention. Au chapitre 27 verset 17 on peut lire « Maudit celui qui déplace la frontière de son ami. Et le peuple répondit Amen ». Il s'agit là, selon Rachi, de celui qui déplace les limites du champ de son ami pour lui voler une parcelle de terrain. Ceci peut connaître plusieurs motifs. Ca peut être une simple raison de ne pas être satisfait de ce que l'on possède : l'Insatisfaction. Ou encore de la Jalousie : pourquoi l'autre aurait plus que moi ? Ou encore le phénomène de celui qui ne connaît pas sa place, il faut qu'il empiète chez le voisin pour exister. Ça commence par lui voler une parcelle de terre et ça se retrouve dans d'autres domaines de la vie. Prendre, occuper, la place de l'autre dans la communauté, dans la société, dans la faille etc.; qui ne connaît pas ce problème, au sein du couple ou du travail. Il y en a toujours un qui se mêle de mes affaires, qui prend des décisions à ma place. Qui ne

connaît pas ce phénomène d'occuper la place de l'autre, de jouer son rôle et, souvent à son insu.

En réalité on connaît ce phénomène à l'intérieur de nous même, on s'empiète à soi même! Chaque élément et composante de notre être a une fonction, une place, chaque moment de notre existence a un but. Exploitons nous correctement chaque potentialité de nous même? Donnons nous à chaque élément de notre être la possibilité d'exprimer sa potentialité? Connaissons nous nos potentialités? Attribuons nous correctement la place que chaque élément de notre être est sensé occuper?

Moussons la réflexion encore plus loin. Notre verset dit « Maudit celui qui déplace la frontière de son ami ». C'est le terme réhéou qu'a choisit la Tora pour désigner l'ami. Au traité Chabat 31a Rachi dit que ce terme peut faire référence à D'IEU! (Voir Michlé – les Proverbes 27-10). Notre verset veut peut être rappeler également à l'homme que sur terre il y a une place qu'il ne doit pas occuper, un rôle qu'il ne doit pas jouer : celui de D'IEU. Il n'y a pas que les scientifiques qui se prennent pour D'IEU. Tout homme en son fort intérieur, conscient ou inconscient, a tendance à se diviniser. Plus le rôle de l'individu est élevé plus il est exposé à ce phénomène. N'avons-nous pas une loi journalière d'accepter sur soi le poids (lourd ou léger ?...) du royaume céleste - kabalat ol malh'oute chamayim, par le biais du CHEMA ?! Nous avons également une fête dans notre calendrier, un jour dans l'année entièrement consacré à cela : Roch Hachana. En ce jour nous rappelons maintes fois dans nos prières que D'IEU est Mélèh' - le Roi. Roch Hachana n'est pas seulement le jour où nous demandons à D'IEU de nous inscrire dans le livre de la vie et de ses bénédictions, de nous rayer du livre de la Mort et de ses malédictions. Si l'homme comprend qu'il n'est pas lui le roi il est automatiquement inscrit dans le livre de la vie ; car la vie c'est comprendre quelle est ma place, quel est mon rôle. C'est cela même la bénédiction. Ne pas comprendre ce point et jouer le tôle de l'Autre, quel qu'il soit, c'est la malédiction, pour les autres certes mais avant tout pour soi. Lorsque je joue le rôle de l'Autre ce n'est pas tant l'Autre qui en souffre, c'est davantage Moi.

Conscience en instituant dans toutes les bénédictions que nous récitons tout au long de la journée la formule mélèh' aholam – roi de l'univers. Lors de toute activité que nous entreprenons dans la vie nous nous répétons que nous ne sommes pas le roi. C'est alors que notre activité sera imprimée du barouh', et recevra l'influence du donneur, de la source originelle de la bénédiction. Ma place est ma bénédiction si je reconnais celle de l'Autre.

Rav Imanouël Mergui Roch Kollel

<u>PARACHA</u> לי תנות

YAMIM NORAÏM ou Demander La VIE D'après Rav Chlomo Brewda

D'après Rav Chlomo Brewda Introduction de son livre « Yémé Ratson »

« Rabi Abahou enseignait (Roch Hachana 32b): Les anges de service ont demandé à D'IEU pourquoi les Enfants d'Israël ne récitent pas le chant du Halel les jours de Roch Hachana et Kipour? Il leur répondit: est-il possible que le roi siège sur le trône de la justice, que les livres de la vie et de la mort sont ouverts devant lui, et les Enfants d'Israël chantent?! ». Il semblerait de ce texte que dans le ciel on refuse d'entendre le chant d'Israël en ces jours. De la même manière que le Talmud (traité Méguila 10b) nous enseigne que les anges de service voulaient prononcer un chant au moment où les Enfants d'Israël traversèrent la mer et D'IEU leur dit: mes créatures (les Egyptiens) se noient et vous voulez chanter?!

Cependant du commentaire du *Rambam* il apparaît que l'impossibilité de chanter en ces moments provient d'Israël même, par la crainte du jugement nous ne sommes pas en mesure de chanter le *Halel* qui est synonyme de joie. Dans son commentaire sur la *michna* (*Roch Hachana* 4em chapitre) le *Rambam* écrit : « on ne peut lire le *halel* les jours de *Roch Hachana* et de *Kipour* car ils sont des jours de service – *avoda*, soumission – *hah'naa*, peur –*pah'ad*, crainte divine – *mora*, secours – *manosse*, repentir – *téchouva*, supplications – *tah'anonuim*, requête – *bakacha*, expiation – *kapara* et pardon- *sélih'a*. En ces états il ne convient pas d'être joyeux » (voir également *Hilh'ot H'anouka* chapitre 3 – 6).

Nous pouvons comprendre du *Rambam* qu'il y a deux raisons qui ne laissent pas la possibilité à l'homme de chanter le *Halel*. La première raison est la peur du jugement: l'homme sera-t-il reconnu innocent ou coupable? Sera-t-il inscrit pour la Vie ou la Mort? Pour quelle Vie et quelle Mort sera prononcé son jugement? Autant d'interrogations qui retiennent l'homme d'être dans une situation d'extase. La deuxième raison est le travail que l'homme doit effectuer en ces moments. Le travail est orienté vers la crainte et non vers la joie. C'est un cœur emplit de crainte que l'homme doit manifester en cette période. Dans le passé, en ces jours nommés *Yamim Noraïm* – jours redoutables, tous, hommes et femmes, craignaient de tout cœur le jugement proche. On pouvait reconnaître dans leur comportement un changement digne de l'évènement. Malheureusement les générations suivantes n'ont pas suivi cet exemple à cause, notamment, de l'état du peuple juif en exil qui a été affaiblit par tous types de persécutions. Plus encore l'affaiblissement spirituel que matériel. La vérité s'est évadée! Les éducateurs et les enseignants se font rares. Israël veut réaliser la volonté divine mais qui sait lui indiquer le chemin de la vérité? La pratique active des mitsvot a été endommagée, à plus forte raison les mitsvot qui dépendent du cœur. C'est sans doute la raison pour laquelle ces dernières générations n'expriment plus autant de crainte à l'approche des Jours Redoutables. C'est en soi très étonnant que l'ouverture des livres de Vie et de Mort n'effraie plus personne!!!

« Fort est l'amour comme la mort », dit le roi Salomon (*Chir Hachirim* 8-6). Le *Gaon de Vilna* explique qu'au moment de la mort, la séparation du corps et de l'âme est extrêmement difficile ; car il n'y a pas de lien semblable à celui du corps et de l'âme. On peut expliquer cela d'après l'idée du *Ari zal* qui demande : pourquoi l'assassin est-il sanctionné, n'a-t-il pas rendu service à l'âme d'être séparée du corps dans lequel elle est prisonnière ?! La volonté divine est de résider ici dans ce bas monde à travers ses créatures et particulièrement à travers l'Homme. L'assassin est sanctionné parce qu'il empêche la présence divine de s'exprimer dans le monde, répond-il. Là est la volonté divine de rayonner dans notre monde, pour ce faire il faut une harmonie parfaite et un lien fort entre le corps et l'âme. Rien n'est donc plus difficile que la séparation de ces deux éléments.

Ce lien unissant ces deux éléments est appelé *H'AYIM* - la Vie. Il fait partie des choses les plus chères au monde. Les générations passées n'étaient pas influencées par l'idolâtrie et la matérialité des autres peuples. Elles avaient

elles craignaient profondément cette dite volonté, plus particulièrement en cette période des Jours Redoutables. Là où le jugement est prononcé à l'égart de l'homme. Jugement qui lui attribuera la vie ou le condamnera à la mort. Par contre, de nos jours, malheureusement, les peuples se sont infiltrés à l'intérieur d'Israël pour l'influencer. Nous avons oublié ce qu'est la Vie ? Nous ne savons plus attribuer à la vie sa juste dimension. Il se peut q'en prononçant la phrase (qui est devenu une formule...) : zoh'rénou léh'ayim — Souviens toi de nous pour la vie, nous ignorons son sens !

Pour tout homme doté de conscience il est évident que ce travail ne s'effectue pas en un ou deux jours. C'est AVANT les Jours Redoutables qu'il faut travailler. C'est durant tout le mois de *Eloul* que l'homme doit s'exercer à ce travail pour ainsi se tenir prêt aux dix jours de *Téchouva*, écrit le *Maharil*. Le mois de *Eloul* est appelé par nos Sages **Yémé Haratson** – les jours d'Agrément. Et, là aussi, malheureusement notre génération n'investit pas assez d'efforts durant ce mois...



Le C.E.J. et Le consistoire de Nice Présentent

Rav Yéh'ia Benchétrit

Pour une conférence sur le thème

« Roch Hachana Un rendez-vous à ne pas manquer »

Le lundi 11 septembre 2006 à 20h30 Au centre Michelet La Yéchiva souhaite un grand מזל טוב à Stéphane et Estelle Hassoun à l'occasion de la naissance de

Nous remercions
1' « Espace Sephria »

Librairie – Articles religieux
pour son soutien apporté au
Lekha – Dodi
''Espace Sephria''

20 rue Théodore de Banville tel:
06 16 72 17 00